



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

#### Rectorat

Délégation académique  
à la formation  
professionnelle initiale et  
continue

Mission de Lutte contre le  
Décrochage Scolaire

Référence  
CG/LG/SG/232 2017-2018

Dossier suivi par  
Laurent GUILLEMIN  
Christophe GUILLEMIN

Téléphone  
03 81 65 74 26  
Fax  
03 81 65 74 49  
Mél.  
ce.dafpic  
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex

#### Le Recteur de l'académie de Besançon

- Vu le Code de l'Education
- Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Vu le décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010 fixant le niveau de qualification prévu à l'article L. 317-7 du code de l'éducation, correspondant à l'obtention soit du baccalauréat général, soit d'un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé aux niveaux V et IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation
- Vu le décret n° 2014-1453 du 5 décembre 2014 relatif à la durée complémentaire de formation qualifiante prévue à l'article L. 122-2 du code de l'éducation et le décret n° 2014-1454 du 5 décembre 2014 relatif à la formation professionnelle des jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif
- Vu notamment les circulaires ministérielles :
  - 2013 – 035 du 29 mars 2013 relative à la mise en œuvre des Réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi)
  - 2017-045 du 9 mars 2017 relative à la préparation de la rentrée 2017
- Vu l'appel à projets du 9 avril 2018 relatif aux dispositifs d'accompagnement vers la qualification et l'insertion professionnelles à destination des jeunes décrocheurs ou en risque de décrochage et des jeunes repérés par les plateformes d'appui et de suivi des décrocheurs, et aux dispositifs d'accompagnement vers la certification professionnelle de niveaux V et IV
- Vu les projets déposés par les établissements
- Vu les avis rendus par la commission académique technique réunie le 31 mai 2018
- Vu l'avis du comité technique académique réuni le 21 juin 2018

Sur proposition du Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue, responsable académique de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire,

#### **ARRETE n°2018-31** **relatif aux dispositifs d'accompagnement vers la certification professionnelle de** **niveaux V et IV**

**Article 1** : les dispositifs d'accompagnement vers la certification professionnelle de niveaux V et IV ci-après sont autorisés à fonctionner pendant l'année scolaire **2018-2019** dans les établissements suivants.



2/3

Etablissement scolaire support de l'action		Type d'action	
<b>DEPARTEMENT DU DOUBS</b>			
Lycée professionnel Les Huisselets	Bethoncourt	CAP en 1 an	Agent vérificateur d'appareils extincteurs
Lycée professionnel Les Huisselets	Bethoncourt	Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL)	Cadets de la République Préparation concours gardien de la paix
Lycée professionnel Nelson Mandela	Audincourt	MOREA	Baccalauréats professionnels commerce, cuisine, commercialisation services en restauration, électrotechnique, hygiène propreté stérilisation, plasturgie, maintenance
Lycée Germaine Tillion	Montbéliard	CAP en 1 an	Serrurier Métallier
Lycée Germaine Tillion	Montbéliard	Formation qualifiante	Opérateur services rapides en automobile
Lycée Pergaud	Besançon	Micro-lycée	Baccalauréats ES, S, L, STMG/ST2S
Lycée Armand Peugeot	Valentigney	Micro-lycée	Baccalauréats ES, S, L, STMG
<b>DEPARTEMENT DU JURA</b>			
Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration, et des métiers du sanitaire et du social Hyacinthe Friant	Poligny	Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL)	Accompagnement à la poursuite d'étude dans les formations sanitaires. Préparation aux concours d'entrée en institut de formation en soins infirmiers, en Institut de formation d'aide-soignante et au concours d'auxiliaire de puériculture
Lycée des métiers de la mode et de l'esthétique, Prévert	Dole	CAP en un an	Métiers de la mode - vêtement flou
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE</b>			
Lycée des métiers de l'automobile et du transport, Henri Fertet	Gray	MOREA	Baccalauréat professionnel conducteur transport routier marchandises
Lycée des métiers de l'automobile et du transport, Henri Fertet	Gray	MOREA	CAP conducteur livreur de marchandises



3/3

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT			
Lycée des métiers des services aux collectivités, aux entreprises et à la personne, Jules Ferry	Delle	ITAQ	Baccalauréats professionnels métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, maintenance des équipements industriels, gestion administration, accompagnement soins et services à la personne
Lycée des métiers de l'électricité et des technologies numériques, Denis Diderot	Bavilliers	MOREA	Baccalauréat professionnel technicien d'usinage et baccalauréat professionnel métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
Lycée professionnel privé Saint-Joseph	Belfort	Baccalauréat professionnel en 1 an	Commerce
Groupe scolaire Sainte Marie	Belfort	CAP en 1 an	Installateur en Froid et Conditionnement d'Air (IFCA)

**Article 2 :**

Ces dispositifs de formation constituent une réponse en terme de retour en formation initiale proposée aux élèves décrocheurs dans le cadre des réseaux FOQUALE.

**Article 3 :**

Ils s'adressent principalement à des jeunes de plus de 16 ans ayant décroché de la classe de première ou terminale professionnelle, et à des jeunes de plus de 16 ans ayant décroché en classe de terminale générale ou technologique, souhaitant véritablement se réorienter vers la voie professionnelle pour l'obtention d'un premier niveau de qualification.

**Article 4 :**

La Secrétaire Générale de l'académie, le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue, responsable académique de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, et le chef d'établissement support du dispositif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Besançon, le 21 juin 2018

Le Recteur de la région académique  
Bourgogne-Franche-Comté  
Recteur de l'académie de Besançon  
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET